

# 2024 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



## CONDITIONS DE RÉSERVATION

• La réservation devient effective uniquement avec l'accord du village et après réception de l'acompte ou du solde (selon la date de la réservation), accompagné du contrat de réservation dûment complété et signé ou après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

• Les réservations ne lient le village, que si le village les a acceptées. Le village est libre d'accepter ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et de façon générale de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Le village propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le village se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.

• La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas ni sous-louer ni céder votre réservation, sans le consentement préalable du village.

• Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

• **Le fait d'émettre une ou plusieurs préférences ne donne aucune garantie sur l'emplacement ou l'hébergement attribué et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.**

**Dans le cadre des réservations faites sur place en 2023 pour 2024, la direction se réserve le droit de modifier l'attribution si l'hébergement ou l'emplacement attribué n'est pas disponible pour des raisons exceptionnelles ou de planning.**

### Emplacement de camping

- Le forfait de base comprend l'emplacement pour tente, caravane ou camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil, l'électricité (10 ampères), accès pour 1 seul véhicule.
- Les emplacements peuvent accueillir 6 personnes au maximum quel que soit leur âge.

### Location

- Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 4 à 7 places, selon le type de locatif, avec une place de parking.
- Le village se réserve le droit de refuser l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.
- Les tentes supplémentaires ne sont pas autorisées.
- Toutes les locations sont non fumeur.

### Réservation de groupe

• Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe.

• Les hébergements proposés sur le site internet marchand du village sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.

• Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le village par téléphone, e-mail ou via notre rubrique « Nous Contacter ».

• Le village se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

## TARIFS ET TAXE DE SEJOUR

Les prix indiqués sont valables pour la saison 2024. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse (voir ce que nos prix comprennent sur la page des tarifs), mais hors taxe de séjour, dont le montant sera définitivement fixé au printemps 2024 par la commune.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

• Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du montant des prestations réservées doit être réglé au moment de la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.

• Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation. (25 % d'acompte + solde du séjour).

• En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde par le client au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour, le village se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer l'hébergement à la location, les sommes déjà versées seront conservées par le village.

## ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, Yelloh! Village informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

## ANNULATION ET MODIFICATION

### 1. Modification de réservation (soumis à des frais de gestion):

Le client peut demander la modification de son séjour (dates et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) au plus tard 30 jours avant sa date d'arrivée, **dans la mesure des disponibilités et possibilités.**

Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante.

- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur au moment de la demande.

- Toute demande d'annulation partielle ou de diminution de la durée de votre séjour sera soumise à conditions\*.

\* **Le camping se réserve le droit de refuser toute modification de dates de séjour si le nombre de nuits annulées est inférieur à 7 nuits consécutives et/ou si le nombre de nuits du séjour que vous souhaitez conserver est inférieur à 7 nuits.** Dans ce cas votre demande de diminution de la durée sera considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation.

### 2. Prestations non utilisées

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

- Fermeture des frontières par décision administrative,
- Fermeture administrative du camping,
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping.

Un avoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable deux ans, sera émis par le camping. Si le client refuse cet avoir, il sera remboursé sur demande du montant correspondant, déduction faite du coût de l'assurance annulation si elle a été souscrite.

En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un report, ni même un avoir.

### 3. Annulation du fait du village

En cas d'annulation du fait du village et à l'exception des cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

### 4. Annulation du fait du client

Toute demande d'annulation de séjour doit être formulée par écrit et envoyée par email à : [info@leserignanplage.com](mailto:info@leserignanplage.com) ou par courrier postal à l'adresse du camping. Les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte.

Toute annulation entraîne la résiliation de la réservation et le camping se réserve le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

#### A. sans souscription à l'assurance annulation.

Pour l'une des raisons mentionnées ci-dessus (paragraphe 2) :

Un avoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable deux ans, sera émis par le camping. Si le client refuse cet avoir, il sera remboursé sur demande du montant correspondant.

Pour toutes autres raisons :

• **Cas 1** - Jusqu'à 16 jours avant le début de séjour :

L'acompte de 25% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation. Les sommes versées, déduites du montant de l'acompte, seront remboursées. Si le paiement a été effectué en partie ou en totalité avec un avoir d'une valeur supérieure à l'acompte : l'acompte de 25% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation. Un nouvel avoir, non remboursable, d'une validité de 2 ans et correspondant au montant initial (déduction faite des 25% d'acompte) vous sera remis et ne sera utilisable que dans le camping où il a été émis. Le reste des sommes versées autres que l'avoir sera remboursé.

• **Cas 2** - entre J-15 et J-8 avant le début du séjour : Une somme de 50% du montant total du séjour sera conservée par le camping au titre des frais d'annulation. Un avoir sera émis d'un montant correspondant aux sommes versées, déduction faite des frais d'annulation. Cet avoir avec validité de 2 ans, non remboursable et non cessible, ne pourra être utilisé que dans le camping où il a été émis.

• **Cas 3** - entre J-7 et J-0 avant le début du séjour. La totalité des sommes versées, soit la totalité du montant du séjour est conservée par le camping. Aucun remboursement ne sera effectué.

Pour tous les cas de remboursement :

En cas d'annulation du séjour, le montant réglé en chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L.112-14 I. du Code monétaire et financier. Dans ce cas, un avoir non remboursable d'une durée de validité de 2 ans, utilisable dans le camping où le séjour a été annulé, sera établi du montant des sommes versées en Chèque vacances, déduction faite éventuellement de l'acompte et/ou de la cotisation d'assurance selon les conditions indiquées ci-dessus.

#### B. avec une souscription à l'assurance annulation :

Les sommes versées sont couvertes par la garantie, selon les conditions générales de l'assurance annulation. Si le motif n'est pas couvert par l'assurance annulation ou si le dossier est refusé par celle-ci, les conditions générales de ventes du paragraphe 4.A. s'appliquent et le coût de l'assurance annulation sera déduit des sommes versées en cas d'annulation.

En cas de non présentation du client le jour d'arrivée mentionné sur le contrat et sans en avoir informé le camping par courrier ou par e-mail au préalable, la réservation sera considérée comme annulée du fait du client et les sommes versées seront conservées à titre de frais d'annulation par le camping. Celui-ci se réserve donc le droit de proposer à nouveau l'hébergement ou l'emplacement à la location.

## VOTRE SEJOUR

### 1. Arrivée

- Si l'obligation d'un «pass sanitaire» est requise par le gouvernement du pays du camping sur les dates du séjour réservé, tous les participants au séjour, soumis à cette obligation, devront présenter un «pass sanitaire» valide à leur arrivée pour pouvoir entrer dans le camping.
- La réception est ouverte de 9 heures à 19 heures.
- L'emplacement de camping peut être occupé à partir de 12 heures.
- L'hébergement locatif peut être occupé à partir de 17 heures.

### 2. Pendant votre séjour

Il appartient au client de s'assurer : le village décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et d'incident relevant de la responsabilité civile du client.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

### 3. Départ

Au jour du départ indiqué sur votre contrat :

- L'emplacement doit être libéré avant 12 heures.
- L'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin.
- Votre hébergement fera l'objet d'une vérification des lieux. En cas de dégradations, problème de propreté ou matériel manquant, le montant correspondant aux frais vous sera facturé.
- Dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée avant votre départ, un forfait nettoyage de 95 € vous sera demandé.
- Pour tout départ retardé, il pourra être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

## INVITES ET VISITEURS

Les invités doivent être signalés à la réception. Ils ne pourront pas accéder aux infrastructures aquatiques ni aux clubs enfants.

Les invités et visiteurs sont interdits en dehors des horaires d'ouverture de la réception (9h-19h).

Leur véhicule devra stationner à l'extérieur du camping. Seules les personnes inscrites au moment de la réservation pourront séjourner dans le camping et utiliser les infrastructures.

## ANIMAUX 2 MAXIMUM

Les animaux sont interdits pour toute réservation en location, aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Il n'est pas possible de séjourner avec plus de 2 animaux sur le même emplacement. Ils doivent être tenus en laisse en permanence sur le camping, y compris sur l'emplacement. Ils sont autorisés tenus en laisse sur la plage. Les chiens de 1ère et de 2ème catégorie sont refusés. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour. Le propriétaire de l'animal s'engage à ce que celui-ci n'occasionne aucune gêne à la tranquillité des lieux. Il va de soi que les animaux devront être sortis dans les zones dédiées pour leurs besoins.

## RESERVATION SUR PLACE EN 2024 POUR 2025 AVEC REGLEMENT D'ACOMPTE

(Conditions de ces réservations disponibles à la réception lors de votre séjour.) L'envoi des confirmations définitives des séjours réservés avec 1 an d'avance se fera durant le mois d'octobre 2024. Vous disposerez d'un délai de 48h (après édition du mail de confirmation ou du courrier si vous n'avez pas d'adresse e-mail) pour renoncer SANS FRAIS et SANS CONDITIONS à votre réservation pour la saison 2025 et ainsi obtenir le remboursement INTEGRAL de votre acompte. Attention toutefois, si tout ou partie de cet acompte provient d'un avoir, le remboursement éventuel interviendra selon les conditions fixées par l'avoir initial. (Cette annulation devra nous parvenir par courrier ou e-mail).

## VEHICULE ET PARKING VISITEUR

Un seul véhicule est autorisé à accéder au camping par séjour; celui-ci devra être stationné sur l'emplacement ou pour un séjour en location sur une place de parking dédiée.

Les clients disposant d'un ou de plusieurs véhicules supplémentaires (y compris les remorques) devront les stationner à l'extérieur du camping.

Un parking visiteur PAYANT est à disposition pour 15€/nuit (forfait sur demande à la réception).

## LITIGE

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du village concerné ou à Yelloh! Village.

## IMAGE

Vous autorisez Yelloh! Village, ainsi que toute personne désignée par Yelloh! Village, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour Yelloh! Village et à exploiter les dites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages internet Yelloh! Village - dont Facebook et Instagram - sur les supports de

présentation et de promotion Yelloh! Village et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation des établissements et du réseau Yelloh! Village et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

## MÉDIATION

Dans le cadre d'un litige avec un des établissements de notre groupement, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante : • Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au gestionnaire du village concerné • Envoi d'une copie de ce courrier au service clients à [customerservice@yellohvillage.com](mailto:customerservice@yellohvillage.com) ou par courrier à YELLOH! VILLAGE - BP68 - 7 chemin du môle - 30220 AIGUES MORTES. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation CM2C, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant <https://www.cm2c.net/> ou par courrier : CM2C : 14 rue Saint Jean 75017 PARIS.

## RESPONSABILITE DU VILLAGE

Le client reconnaît expressément que le village ne pourra être tenu responsable du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans leur brochure ou leur site Internet, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement.

Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur les sites Internet sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère indicatif.

Il peut advenir que certaines activités et installations proposées et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, tels que définis par les tribunaux français.

## INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le village et par Yelloh! Village comme confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du village et de Yelloh! Village, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du village et de Yelloh! Village, en fonction de vos centres d'intérêts.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit d'en faire la demande par courrier au village, en indiquant vos nom, prénom et adresse.

En application de l'article L.223-2 du code de la consommation, nous vous rappelons que, si vous ne souhaitez plus faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, vous avez la possibilité de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par le biais du site Internet [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr). Cette liste s'impose à tous les professionnels avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle en cours d'exécution.